

Compte rendu de la séance du 29 janvier 2019

Délibérations du conseil:

Vente terrains lotissement

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que des acheteurs potentiels se sont manifestés pour acheter des lots dans le lotissement communal.

- Monsieur et Madame MANGUE Giovanni et Cindy sont intéressés par le lot N°2 d'une contenance de

926 m², au prix TTC de 43€ le m² soit 39 818€ TTC ou 31 854,40€ HT

- Monsieur ROGER Mathieu est intéressé par le lot N°4 d'une contenance de 947m² au prix de 43 € le m² soit 40 721 € TTC ou 32 576,80 € HT.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de vendre ces deux lots et donne pouvoir à Madame Le Maire pour signer tous les documents nécessaires en l'étude de Maître SEMPE à VIC EN BIGORRE et donne délégation de signature à Monsieur CAPDEQUI Jean-Louis, 1er adjoint en cas d'empêchement de Madame Le Maire

Contrôle assainissement

Madame Le Maire

- rappelle au Conseil Municipal que l'assainissement communal est régi par la commune.

- explique au Conseil Municipal que lors des ventes de maison sur la commune, un contrôle est effectué pour vérifier si le raccordement est dans les normes par l'employé communal et un adjoint.

Il convient de délibérer pour officialiser ces actes.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ces contrôles

Concession de dépôt de ruches

Madame le Maire expose au Conseil qu'elle a été saisie d'une demande de concession de dépôt de ruches

Par Monsieur BERGES Romain , pétitionnaire

En forêt communale soumise au régime forestier, parcelle forestière 6 , parcelle cadastrale n° 18 , section G sur le territoire communal de SAINT LEZER.

Après avoir entendu lecture de la demande de concession de Monsieur BERGES Romain

Pétitionnaire, et de Monsieur GUILLOT Patrice Technicien forestier de l'Office National des Forêts (dossier ITEC)

AUTORISE :

1/ Monsieur BERGES Romain , pétitionnaire :

- à déposer des ruches dans la parcelle forestière n° 6 de la forêt communale, (localisation sur le plan)

- à procéder au débroussaillage des herbacées sur l'emprise de la concession

- à circuler en forêt avec un véhicule pour ses activités apicoles

cette autorisation est accompagnée de conditions :

Respecter la réglementation en vigueur concernant les ruches.

Signaler la présence du rucher pour les autres usagers de la forêt et cela pour une durée de 9 années commençant le 01 janvier 2019 et moyennant la redevance annuelle de 30 euros.

2/ Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette concession

Avenant convention RGPD

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune adhère depuis 2018 au service RGPD du centre de Gestion des Hautes-Pyrénées.

La première année le service a été gratuit.

A compter de 2019 , le Conseil d'Administration du CDG s'est prononcé pour un tarif de 0.50 centimes par habitant et par an population DGF 2015.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

FAR 2019

Madame LERDA, présente au Conseil Municipal l'opération de réfection de la voirie communale N6 et N1 , rue allant du Moulin a la departementale835.

Elle rappelle que cette opération s'inscrit dans un souci de posséder des voies communales assurant toute la sécurité des usagers et de creer un assainissement pluvial récupérant les eaux de la Départementale et de les amener au canal du moulin.

Cette opération sera présentée au titre du Fond d'Aménagement Rural,2019 et sera entreprise fin du 1°semestre 2019.

Au vu des montants ci-dessus énoncés, la commune présente un dossier de demande de subvention pour un montant de 41 930 € HT pour un montant global prévisionnel de l'opération estimé à 50316 € HT.

Il convient donc de se déterminer pour lancer cette opération, approuver les montants correspondants et effectuer les demandes de subventions auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre du Fond d'Aménagement Rural 2018,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) acte les montants prévisionnels de l'opération de 41 930 € HT
- 2) acte l'engagement des travaux en 2019,
- 3) décide de solliciter, pour la réalisation de ces travaux, un complément d'aide financière au titre du F.A.R, programmation 2019, auprès de Monsieur Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour une dépense subventionnable de 41 930 € HT,
- 4) décide enfin que la part restant à la charge de la commune, déduction faite des subventions sera prise sur les fonds libre ou emprunt de la commune de PUJO.
- 5) donne pouvoir à Madame Le Maire de présenter les différents dossiers aux autorités départementales.

Bail Communal

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur CLAVERIE laisse les terres communales louées à compter du 1er janvier 2019.

Après tirage au sort Madame Le Maire propose que ces terres soient louées à Monsieur DEILHOU David de VIC EN BIGORRE.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents

Informations:

Ordures ménagères : la nouvelle facture va arriver prochainement. Elle tiendra compte du nombre de levées réelles effectuées en 2018.

Une information va être distribuée à chaque ménage par VAE.

Travaux lotissement : une première réception des travaux a été faite. L'enfouissement du réseau EDF et Téléphone chemin saint-nicolas va être réalisé rapidement.

Achat matériels salle multi-activités : Vont être achetés deux fours à gaz, Une hotte, une plonge deux bacs, deux tables inox et une armoire positive.

La commune de PUJO s'associe avec les communes d'ANDREST, AURENSAN, BAZET, GAYAN, LAGARDE, MARSAC, SARNIGUET, SIARROUY, VILLENAVE PRES DE MARSAC pour organiser le Grand Débat National. Il aura lieu à ANDREST le vendredi 1 er mars de 19h30 à 23h à la salle des fêtes

Ecole : une réunion est prévue avec les élus PUJO/ST LEZER, la CCAM, les instituteurs, les parents d'élèves pour l'organisation de la rentrée scolaire 2019-2020